

2015



En Bateau, à Pied, en plongée ou du bord

Association **PLMVS**
Pêcheurs de Loisir en Mer du Val de Saire

Qui sommes-nous ? Que défendons-nous ?

Association de type loi 1901 relative au contrat d'association, nous avons vu le jour le 2 juin 2006 à Saint-Vaast La Hougue et nous sommes aujourd'hui **195 adhérents**.

L'association **PLMVS** fait partie des vingt et une associations du littoral Manchois adhérentes au **Comité 50** de La Pêche Maritime de Loisir, cela représente 3000 pêcheurs de loisir. Nous sommes représentés au sein du conseil d'administration du **Comité 50** par deux membres titulaires et deux membres suppléants.

Ce Comité permet de mener des actions communes pour défendre les intérêts de la pêche maritime de loisir sous toutes ses formes qu'elle soit du bord, à pied, en plongée et en bateau, de vous informer sur l'évolution de la réglementation de la pêche, la sécurité et la gestion de la ressource.

Des membres de ce Comité et en l'occurrence de votre association **PLMVS** sont présents dans différents organismes locaux et régionaux traitants de la pêche de loisir.

Au niveau national nous avons un représentant au Comité Directeur de la **Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France** 30 000 adhérents et nous participons aux travaux de différentes commissions.

Notre association **PLMVS**, le **CPML50** et la **FNPPSF**, nous sommes convaincus des valeurs et des principes suivants :

- ❖ Respecter les tailles minimales des captures.
- ❖ Lutter contre la fraude et le braconnage.
- ❖ Préserver la ressource et pratiquer une pêche raisonnée.
- ❖ Repos biologique des espèces en période de reproduction.
- ❖ Lutter contre la pollution.
- ❖ Taille de capture du Bar à 42 cm pour tous (loisirs et pros).

- *Nous sommes opposés à la mise en place arbitraire de réserves de pêche devant St-Vaast-Tatihou, les îles St-Marcouf et dans l'estuaire de la baie des Veys.*
- *Nous sommes opposés à la mesure européenne 1 bar par jour et par pêcheur.*
- *Nous demandons l'arrêt immédiat de la pêche sur les frayères et du chalutage dans la bande des 3 milles.*

Nous sommes pour une pêche de loisir accessible à tous.

Votre cotisation annuelle de **25€** (chèque à l'ordre de **PLMVS**) comprend l'adhésion à « **PLMVS** », à la **Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France « FNPPSF »** et au **Comité Pêche Maritime de Loisir 50 « CPML50 »**.

Votre adhésion vous permettra de recevoir la revue trimestrielle « **Pêche Plaisance** ».

Nous veillerons à vous informer dans les meilleurs délais sur l'évolution de la réglementation pêche, sécurité et environnement.

Des remises vous seront accordées chez les détaillants d'articles de pêche, shipchandlers et entreprises de nautisme avec lesquelles nous avons passé une convention.

Plus nous serons nombreux, plus nous pourrons faire valoir nos droits et nos valeurs. Nous pourrons ainsi défendre et sauver la pêche de loisir, dont certains veulent nous priver !

Bulletin d'adhésion 2015

J'adhère à l'Association
Pêcheurs de Loisir en Mer du Val de Saire

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
CP : _____ Ville : _____
Adresse Email : _____
Téléphone : _____ Port d'attache : _____
Date : _____

Contact courrier adhésion

Jean-Claude CLOLUS
Résidence Les Fiquettes
1, Hameau du Vieux Chemin
50130 Cherbourg-Octeville

Téléphone : 02 33 93 27 74

Mobile : 06 31 99 07 26

Email: aplmys@orange.fr

Signature

Concept-Impression PLMVS - J2C